

• Christian Laval

1. Sous la direction de Jean Furtos : Colin V., Pichon A., Bonneval L. Rapport ONSMP/ ORSPERE, 2011

Comme il est de coutume dans les Cahiers de Rhizome la thématique de l'accompagnement au logement abordée ici se déploie autour d'une recherche action engagée par l'Orspere de 2009 à 2012 dont le titre est : *Aspects psychosociologiques et éthiques de l'accompagnement au logement de personnes ayant un long parcours d'errance*¹.

Cette recherche est, elle-même « accompagnée » d'autres contributions qui, soit approfondissent la perspective historique, soit décentrent les regards attendus, soit encore témoignent des difficultés mais aussi de l'innovation de certaines pratiques d'accompagnement dans le champ du logement. Nous nous proposons d'examiner la visée mais aussi le sens de ces nouvelles pratiques, sans être a priori dans la critique ou au contraire dans l'assentiment quant aux expérimentations en cours. Nous souhaitons en rendre plus visibles les modalités concrètes concernant des personnes pour lesquelles avoir un logis est devenu un bien rare et précaire et qui à un moment ou un autre de leur trajectoire ont été embarquées dans une problématique de santé mentale.

De nouvelles règles du jeu

L'image négative dont pâtiennent les personnes en situation de précarité sociale et de vulnérabilité psychique pèse lourdement dans les démarches qu'elles entreprennent pour accéder à des soins de qualité et à un logement digne. Dans un contexte où le marché du logement est tendu, propice à des conduites accrues de sélection discriminante, avoir un « chez soi » devient un bien rare consécutif à un long parcours d'obstacles pour les personnes démunies socialement et économiquement. L'accession au parc privé, les files d'attente dans le logement social, la succession des logements et des hébergements précaires se pose comme un chemin d'épreuves émotionnelles, sociales et cognitives pour les requérants.

Au sein de ce contexte de rareté de l'offre, la thématique de l'accompagnement a émergé puis s'est installée durablement dans le dernier quart de siècle. Elle a participé, parmi d'autres thèmes (activation, aller vers, reconnaissance, personnalisation, responsabilisation aux nouvelles règles d'une société post providentielle dont les idéaux de solidarité sont en forte mutation (Astier 2007).) Dès les années 90, des pratiques d'accompagnement se déploient sur diverses scènes sociales telles que la famille, l'école, la formation, l'emploi, en vis-à-vis d'une nouvelle exigence de la société faite à ses membres les moins « outillés » de manifester leur engagement à suivre ces nouvelles normes « positives » qui se construisent en opposition à « l'échec » au « déficit » à la « passivité » ou encore à la « dépendance supposée ».

Toute règle sociale oblige. L'obligation porte ici sur l'extrême personnalisation des épreuves sociétales traversées telle que trouver un emploi et bien sûr... un logement. De fait, les personnes ciblées par les politiques sociales sont invitées à s'identifier administrativement (revenu, constitution de la famille, allocation) mais aussi à devoir se dévoiler personnellement et psychologiquement. Nous y reviendrons. Faisant peser la charge de la difficulté à « s'autonomiser » sur ceux qui ont le moins de ressource mobilisable pour « se » réaliser, elles obligent enfin chaque bénéficiaire à rendre des comptes et à se responsabiliser.

Un cas d'école de clinique psycho sociale : la recherche action de l'Orspere

Dès les années 90, les premiers accompagnants au logement –majoritairement des intervenants sociaux mais aussi quelques psys pionniers des appartements thérapeutiques– avaient posé leurs pratiques en terme d'articulation entre travail social, logement et psychiatrie. Rétrospectivement remarquons que faire vivre cette articulation sanitaire et sociale sur la question du logement et de ses aléas a été un fer de lance opérant qui, lorsque la question du sans abrisse s'est durablement installée dans le paysage de la souffrance sociale, a permis aux successeurs de cette première vague pionnière de recoder la question du logement selon une problématisation psychosociale plus clinique. La recherche action de l'Orspere se situe dans cette filiation. En phase avec les observations cliniques des psychiatres-logeurs des années 90, un premier constat de cette recherche insiste sur le fait qu'accéder à un logement n'est pas habiter. S'appuyant sur les observations subjectives des accompagnants, elle met en garde contre la simplification inconséquente qu'il y aurait à terme de réduire la question du sans-abrisme au seul fait d'offrir un toit. En d'autres termes, l'équation qui relierait le fait d'avoir un logement au fait d'aller bien ne tiendrait pas au moins pour les situations des « personnes ayant un long parcours d'errance ». Qui pourrait prétendre le contraire ? Il est certainement important que ceux qui côtoient des personnes en chair et en os, soient vigilants sur le fait que les formes procédurales d'accès au logement ne recouvrent pas une dimension intégrant le rapport inter subjectif et la réconciliation d'un sujet avec lui-même ne serait-ce que pour que les politiques publiques prennent mieux en compte le monde humain.

Deux autres constats issus de cette recherche-action précisent les enjeux pour la pratique.

Il s'agit d'une part d'authentifier quantitativement s'il existe des complications de santé consécutives à l'entrée au logement. Nous laissons à ces auteurs le soin de présenter les résultats dans les pages intérieures. Qu'il nous suffise de dire ici que l'attestation statistique de complications sanitaires qui se dégage de cette recherche-action est un résultat contributif à partager et discuter dans la communauté scientifique et professionnelle.

Il s'agit d'autre part, de rendre compte selon une perspective psychologique de la présence de phénomène de vicariance chez les accompagnateurs. Ce phénomène doit être compris comme « une transformation négative du soi, touchant les personnes engagées de manière authentique et empathique dans une relation d'aide au long cours auprès de personnes ayant subi elles-mêmes d'importants traumatismes...». L'intérêt de cette notion va au-delà du constat clinique ; mis au travail dans différentes études de cas, il aide l'accompagnant à mieux saisir les circonstances dans lesquels une démarche de care est conciliable avec une éthique de la capacitation.

Une clinique décentrée

Au-delà de ces résultats affichés, cette recherche illustre une tendance de fond : la question du logement social est aujourd'hui, pour partie au moins, le produit d'une reconfiguration des alliances entre les travailleurs sociaux, les

Edito → **Edito** Edito Edito Edito Edito

logeurs et les « psys ». Il y a vingt ans les problèmes des locataires étaient réglés par les seuls logeurs. Aujourd'hui, le transfert d'une grammaire clinique dans le champ du logement est en cours. Mais ici l'apport récent des cliniciens se présente selon une finalité différente de celles déjà expérimentées dans la longue histoire des rapports entre psys et travailleurs sociaux. La question est tout autant de dépister et de soigner des personnes malades mentales que de faire porter à tous les accompagnants qui se proposent une attention clinique au processus d'appropriation ou de désinvestissement d'un espace de vie privée. Ce souci partagé donne d'ailleurs lieu à divers tableaux cliniques présentés dans différents articles de ces cahiers. Force est de constater qu'une ethnographie sensible de l'accompagnement ne semble plus valider l'opposition classique entre intervention sociale et geste thérapeutique. Le temps des psychiatres logeurs est derrière nous. Il s'agit plutôt de penser en réseau ce qui dans l'activité de soin contribue à l'appropriation d'un « chez soi » et simultanément ce qui fait qu'une intervention d'un logeur peut aussi être un acte de soin.

Entre care et capacitation : une politique impensée

Ce métissage dans l'action ouvre à de nouvelles pratiques contradictoires et complexes à appréhender ; ce que vivent les gens au quotidien, la dignité de leurs opinions sur ce qui paraît confortable pour eux, le choix, pour certains d'expérimenter des formes d'habitats alternatifs devient une question sociétale de plus en plus discutée. Elle engage à un nouvel esprit de la solidarité et du soin non pas réparateur mais déclencheur de nouveaux cours d'action, de formes de vies possibles qui contribuent à renouveler nos façons collectives d'être au monde. En vis-à-vis de ce mouvement profond qui travaille le champ social, la pratique d'accompagnement au logement telle qu'elle se déploie sur différents terrains pose une question politique trop souvent impensée que nous voudrions évoquer pour conclure cet éditorial. L'universalité du droit au logement étant un principe non négociable, le thème de la « capacité à habiter » soulevé dans plusieurs articles de ces cahiers pose la question redoutable du pronostic. En pratique l'accompagnant est confronté à une double finalité : aider et soutenir, mais aussi rendre compte des manquements, des (in)capacités à habiter dans un univers répartissant des ressources rares. Du coup, tantôt juge, tantôt avocat des « bénéficiaires » il réfère son intervention à la fois à une anthropologie de la capacitation (évaluer « la capacité » à habiter de différents publics devient une commande institutionnelle) et à la fois à une anthropologie du care (porter une extrême attention au quotidien de vies marquées par l'irruption de souffrances ou de troubles). Ce double jeu pose question. Comment ne pas soumettre le mouvement allant de « soi » de sollicitude vers l'autre vulnérable, à de fortes normativités d'activation orientées par l'action publique ? Au nom de quoi faudrait-il apprécier des « capacités à habiter » pour certains de nos concitoyens concernant un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible pour tous ? Tant que ces questions demeureront dans la seule escarcelle éthique des accompagnants elles risquent de les isoler dans de zones morales de grande perplexité.